

Code de la Communication

Le nouveau texte adopté par le Parlement

SM

Libreville/Gabon

C'est la principale annonce faite par le Porte-parole du gouvernement, hier à la Maison Georges Rawiri, au cours de sa conférence de presse. Il a par ailleurs indiqué que le texte entrera en vigueur dès lors que le chef de l'Etat l'aura signé.

LE ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, Alain-Claude Bilie-By-Nze, était une nouvelle fois face à la presse hier à la Maison Georges Rawiri. Occasion pour lui d'an-

noncer qu'un nouveau Code de la Communication vient d'être adopté au Parlement. Le texte définitivement adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat, entrera en vigueur dès lors que le président de la République l'aura promulgué.

Ce nouveau Code est surtout marqué par plusieurs aspects. Entre autres, l'abrogation de toute peine privative de liberté en matière de délit de presse en République Gabonaise ; la révision des peines pécuniaires correspondant au délit commis ; la création de nouveaux outils d'exercices

des métiers de la communication dont la carte des métiers du cinéma (CMC), l'autorisation du tournage et le visa d'exploitation commerciale des œuvres cinématographiques ; la prise en compte des médias en ligne

On peut également noter le basculement au tout numérique et l'institution d'une nouvelle source de financement pérenne à travers la création d'une redevance et d'un fonds de l'audiovisuel et de la cinématographique. L'objectif visé par cette dernière disposition est, selon le conférencier, que les nouvelles dispositions appar-

tent une réponse à la viabilité financière des services et établissements publics. Le membre du gouvernement a également évoqué plusieurs autres sujets au cours de cette rencontre avec les représentants des médias. Parmi lesquels, l'ensemble des textes relatifs à l'emprunt obligataire adoptés par le Parlement, la rencontre du Premier ministre avec les diplomates de l'Union européenne. Y compris la ratification de l'ordonnance qui modifie certaines dispositions relatives à l'assurance maladie obligatoire. Ce texte, a-t-il rappelé, va permettre d'ac-



Photo : Bunny Claude

Le ministre de la Communication pendant son propos.

centuer et de garantir la dépendants qui, jusqu'ici, prise en charge médicale et n'étaient pas pris en sociale des travailleurs in- compte.